Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260212-2026_01_01-DE

Commune de Hénon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
5 février 2026

Date publication
17 février 2026

Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Jean-Luc MAHÉ, Chrystèle CADIN, Louis LE HÉRISSÉ, Pierrick GIBET, Martine JOUAN-TALIBART, Pascal BOINET, Patrick RABET, Élisabeth ROUTIER, Marie-Claude LESNE, Catherine CHÉNY, Dany LE DIGUERHER, Adeline MOISAN

Absents : Daniel BOURGES (pouvoir à Thierry ANDRIEUX), Sandrine HERVY (pouvoir à Catherine CHÉNY), Pascal CARLO (pouvoir à Patrick RABET)

Secrétaire : Jean-Luc MAHÉ

2026-01.01 – Cession de la parcelle AB 424

Par délibération en date du 10 juillet 2025, le conseil municipal actait l'installation d'un professionnel de santé sur la commune avec la cession d'une parcelle communale à proximité de l'EHPAD. Pour rappel, le projet consiste en la construction d'un cabinet pour accueillir une activité de kinésithérapie et d'un logement locatif attenant.

La même délibération fixait un prix de vente à hauteur de 40 €/m^2.

La commune prendrait à sa charge la viabilisation du terrain, uniquement toutefois pour la construction qui abritera le cabinet. La viabilisation du terrain pour la partie logement serait à la charge de l'acquéreur.

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Vu *la délibération n°2025-07.57 relative à l'accord de principe du conseil municipal pour l'installation d'un professionnel de santé ;*

Vu *le plan de division dressé par le géomètre-expert en date du 8 décembre 2025 ;*

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260212-2026_01_01-DE

Vu *l'avis du Domaine en date du 2 septembre 2025 ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la cession de la parcelle AB 424 au prix de 40€/m^2 ;

DIT que la viabilisation du terrain pour la partie « cabinet » sera à la charge de la commune et que la viabilisation de la partie « logement » sera à la charge de l'acquéreur ;

DIT que les frais notariés liés à la cession seront pris en charge par l'acquéreur ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 12 février 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

MAIRIE de HÉNON 22150 CÔTES D'ARMOR

Le Secrétaire,
Jean-Luc MAHÉ